

1634_833.jpg



1634_146.jpg



146 M. DC. XXXIV.

batte; mais incontinent qu'on eut recon
que c'estoient les Suedois, Alliez de cette
Couronne, on commanda de poser les
armes. Le Colonel Suedois rendit de gran
des excuses de cette beuve, remit toute la
faute sur l'ignorance de ses guides, & supplia
qu'on luy permist de passer. Ce qui luy fut
accordé apres qu'on eut mis le long des
ruës toutes les troupes en bataille.

On remarqua que la passion du Rhin-
graue fut telle, qu'il se tourna plusieurs
fois tout en colere pour charger le Comte,
& sans la prudence de ceux qui estoient avec
luy, qui luy firent voir le Marquis de la
Force qui estoit à la teste de l'armée du Roy
pour favoriser la defence du Comte, & em-
pescher la defaite infaillible de son armée,
il eust combatu. Mais ce qui redoubla son
deplaisir fut, de se voir contraint de desfil
toutes ses troupes deuant l'armée du Roy
qui auoit pris poste à son passage.

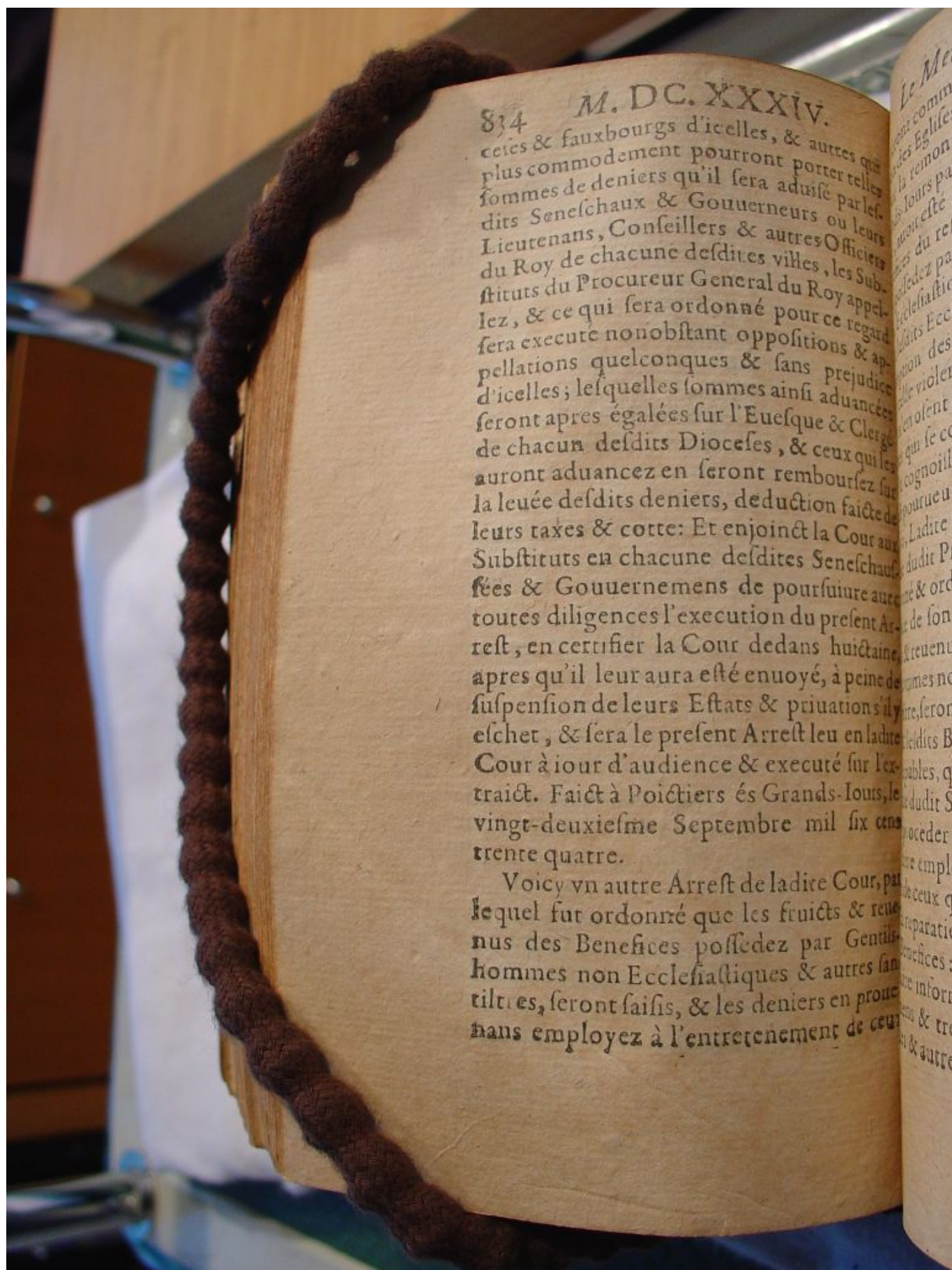
*Le Comte de
Salm se re-
tira à Fals-
bourg.*

Ce mesme iour le Comte de Salm alla à
Falsbourg, le Regiment de Nauarre mar-
chant à la teste, les troupes Imperiales au
milieu, & le Regiment d'Oquincourt der-
riere. On receut le Chasteau d'Aubar, &
les habitans de Sauerne accepterent le
Traicté du Comte, au preiudice de celuy
qu'ils auoient fait auparauant avec le Duc
de Lorraine.

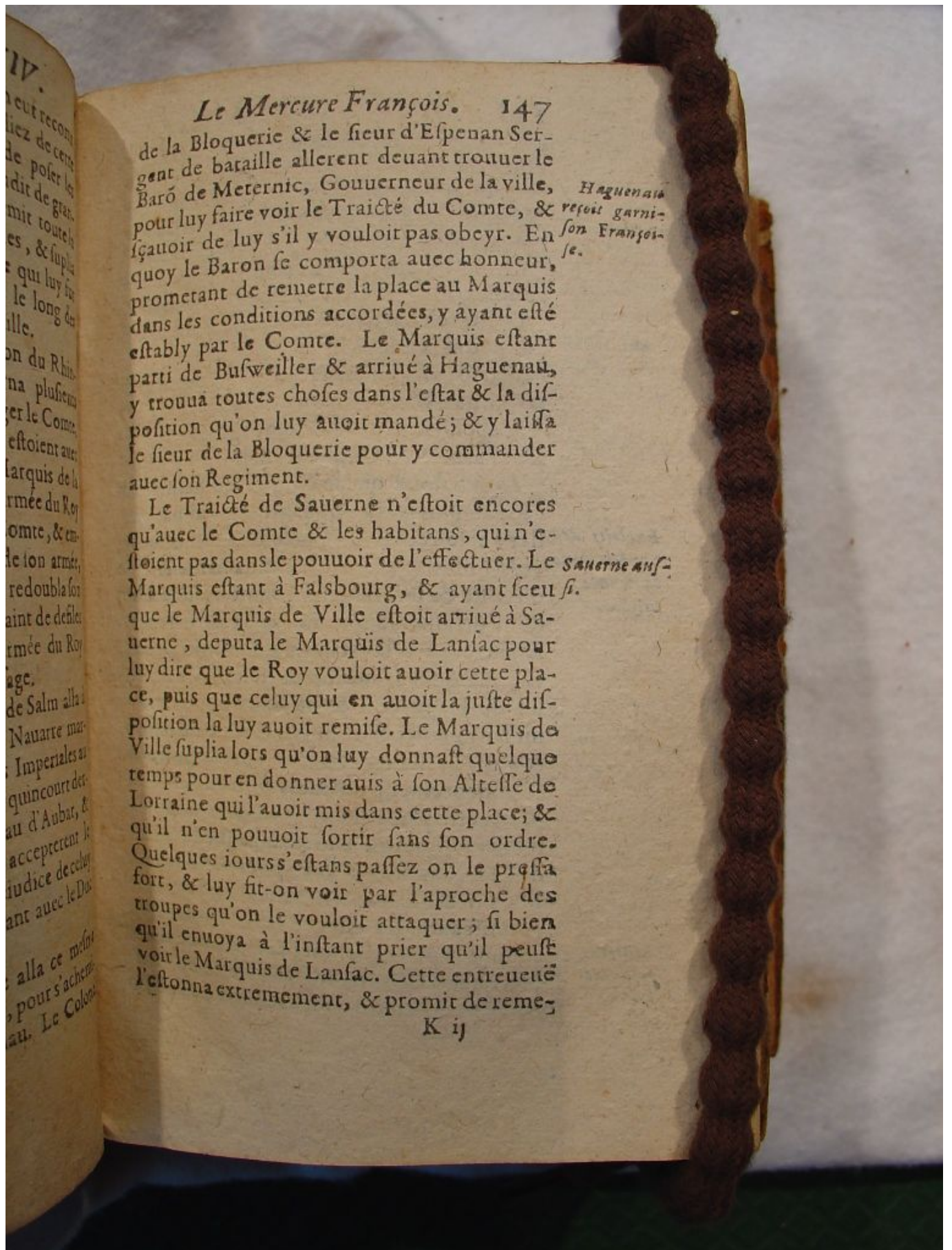
Le Marquis de la Force alla ce mesme
iour coucher à Busweiller, pour s'achem-
ner le lendemain à Haguenau. Le Colonel

de la
gent.
Baro
pour l
sçauoi
quoy
prom
dans l
establ
parti
y trou
positio
le lieu
avec so
Le T
qu'avec
stoient
Marqui
que le
uerne,
luy dire
ce, puis
position
Ville sup
temps po
Lorraine
qu'il n'e
Quelques
fort, & l
troupes q
qu'il enuo
voir le Ma
l'estonna

1634_834.jpg



1634_147.jpg



Le Mercure François. 147

de la Bloquerie & le sieur d'Espenan Sergeant de bataille allerent deuant trouver le Baró de Meternic, Gouverneur de la ville, pour luy faire voir le Traicté du Comte, & sçavoir de luy s'il y vouloit pas obeyr. En quoy le Baron se comporta avec honneur, promettant de remettre la place au Marquis dans les conditions accordées, y ayant esté estably par le Comte. Le Marquis estant parti de Busweiller & arriué à Haguenau, y trouua toutes choses dans l'estat & la disposition qu'on luy auoit mandé; & y laissa le sieur de la Bloquerie pour y commander avec son Regiment.

Haguenau veçoit garnison Françoisse.

Le Traicté de Sauerne n'estoit encores qu'avec le Comte & les habitans, qui n'estoient pas dans le pouuoir de l'effectuer. Le Marquis estant à Falsbourg, & ayant sceu que le Marquis de Ville estoit arriué à Sauerne, deputa le Marquis de Lansac pour luy dire que le Roy vouloit auoir cette place, puis que celuy qui en auoit la juste disposition la luy auoit remise. Le Marquis de Ville suplia lors qu'on luy donnast quelque temps pour en donner auis à son Altesse de Lorraine qui l'auoit mis dans cette place; & qu'il n'en pouuoit sortir sans son ordre. Quelques iours s'estans passez on le pressa fort, & luy fit-on voir par l'aproche des troupes qu'on le vouloit attaquer; si bien qu'il enuoya à l'instant prier qu'il peust voir le Marquis de Lansac. Cette entreueüe l'estonna extremement, & promit de reme-

Sauerne au si.

K ij

1634_835.jpg



Le Mercure François. 8,5
qui seront commis à les deservir & à la reparation des Eglises.
Sur la remonstrance faite à la Cour des Grands-Iours par le Procureur General des Benefices du ressort desdits Grands-Iours, ont possédez par Gentils-hommes & autres non Ecclesiastiques, le service Divin non licet, lesdits Ecclesiastiques empeschez en la perception des dixmes & autres droicts, avec telle violence, que les pauvres particuliers n'en osent faire plaintes, ny des autres qui se commettent, & ceux qui en ont la cognoissance déposer; si par la Cour y est pourueu. La matiere mise en deliberation, Ladite Cour faisant droict sur la requeste dudit Procureur General du Roy, a donné & ordonne, qu'à la requeste & diligence de son Substitut sur les lieux, les biens & reuenus qui sont possédez par Gentils-hommes non Ecclesiastiques, & autres sans tiltre, seront saisis & Commissaires établis, & lesdits Benefices deservis par personnes capables, qui à ce seront commis à la diligence dudit Substitut: auquel est enjoinct de proceder à l'execution du present Arrest, faire employer les deniers à l'entretènement de ceux qui seront commis à deservir, à la reparation des Eglises & edifices desdits Benefices: outre enjoinct audit Substitut faire informer à la requeste des empeschemens & troubles faits ausdits Ecclesiastiques & autres oppressions, voyes de fait &c.
Ggg ij

1634_148.jpg



148 M. DC. XXXIV.

tre la place entre les mains du Marquis de la Force; en foy dequoy il luy enuoya les ostages, & la place fut mise entre les mains du Marquis. Le Marquis de Ville en sortit avec cinq cens hommes de pied, avec armes, tambour batant, meche allumée suivant les conditions arrestées; le canon y demeura.

Le Marechal de la Force laissa dans cette place dix Compagnies du Regiment de Navarre, alla visiter Haguenau, puis apres retourna à Mets.

Cependant quatre Compagnies escorterent l'armée du Comte de Salm à Dan.

Après donc que le Comte de Salm eut cédé au plus fort ce qu'il ne pouvoit pas garder, il se retira de l'Euêché de Strasbourg vers Sultz & Gebwiller en la haute Alsace du costé de la Franche Comté, où le Duc de Lorraine faisoit de nouvelles levées. D'autre part le Rhingraue Otho Louys voyant qu'il n'auoit plus rien à faire du costé de Haguenau & de Sauerne, poursuuiuit sans perdre de temps le Comte de Salm, & s'alla presenter deuant la ville de Sultz au commencement du mois de Feurier. D'abord cette place fit mine de se vouloir defendre iusques au lendemain, que le Comte de Lichtenstein en sortit pour parlementer. Mais le Rhingraue le refusa, parce qu'il vouloit auoir les assiegez à discretion. Alors comme la place n'estoit pas beaucoup tenable, quatre Cornetes de Caualerie en sortirent à petit bruit, & se retirerent vers Tan

Exploits des Suédois dans la haute Alsace.

Assiegent & prennent Sultz.

Dan au
cette vi
mesme
Marqu
dét. de
de ces
En
tira vers
le 6 iou
force, p
s'y renc
encor, a
soient e
moins l
mais es
de l'apr
se rendi
vn des C
Thielta
cens sole
rent vol
se furen
trouere
Leichten
de Tirol,
led & Gr
ualier de
nans Ma
Lieutenat
Les païsa
taillez en
Cepene
blé vu gr

1634_836.jpg



836 M. DC. XXXIII.

& crimes qui sont commis; faire ouïr toutes
tes personnes qui à ce seront contraints, fa-
re faire & parfaire les procez iusques à fa-
collemens & confrontations inelufuement
pour ce fait & rapporté par deuers ladite
Cour, ordonner ce qu'il appartiendra. Fait
en la Cour des Grands iours de Poitiers
le 23. iour de Septembre 1634. Signé, Ra-
digues.

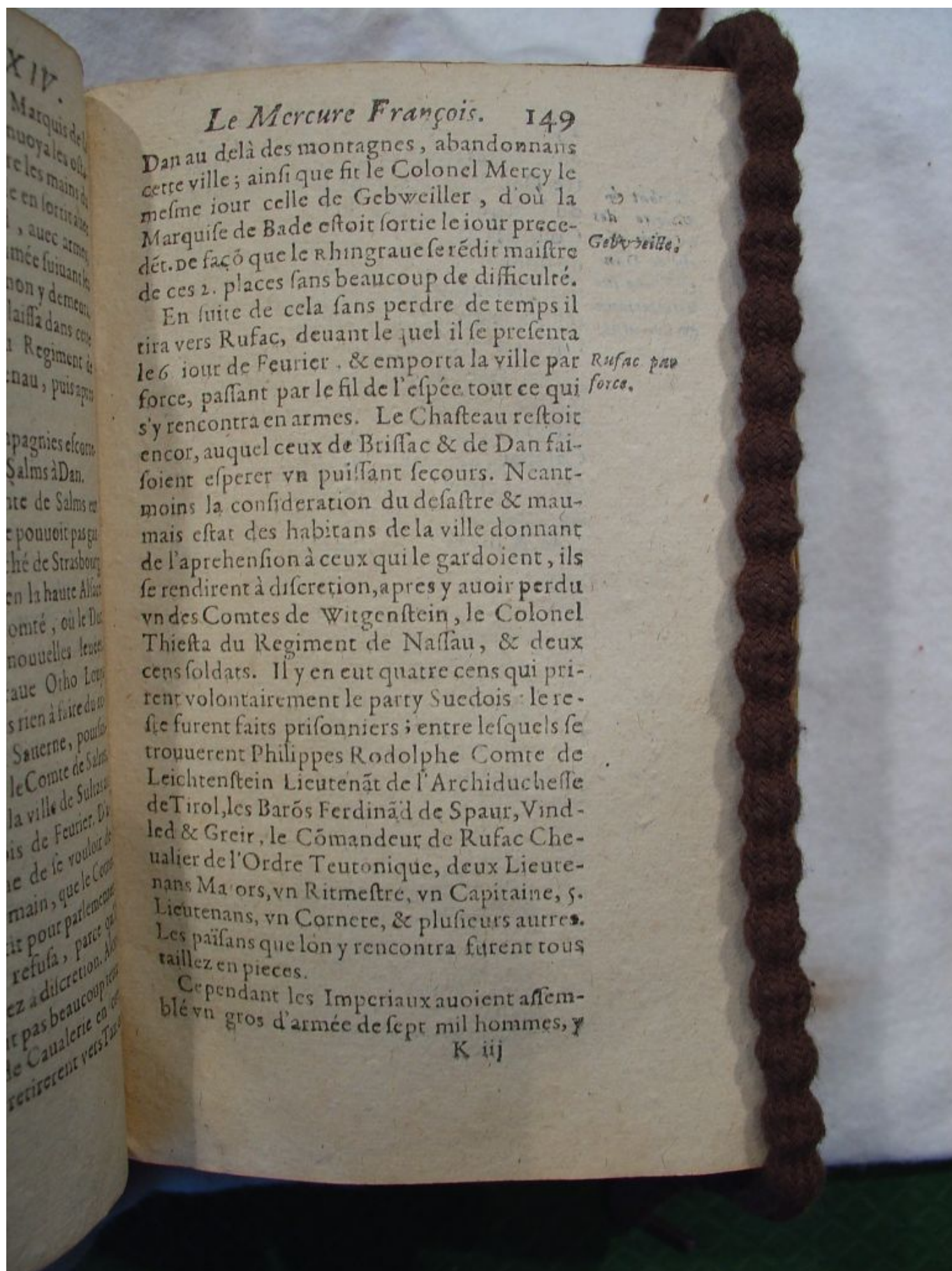
Le 26. du mesme mois fut ordonnée par
la mesme Cour la démolition du Temple
basty par ceux de la Religion pretendue re-
formée dans la ville de S. Maixant; ce qui se
peut voir par cét extraict des Registres de
ladite Cour.

*Arrest pour
lademolition
du Temple
des Religion-
naires de la
ville de S.
Maixant.*

Sur le plaidoyé fait en la Cour des Grands
iours le 26. Octobre dernier, Entre Messire
Bertrand Deschaux Archeuesque de Tours,
Conseiller d'Etat, Commandeur de l'Or-
dre & Milice du S. Esprit, Abbé Commu-
dataire de l'Abbaye Royale de S. Maixant,
& les Religieux, Prieur & Couuent de ladite
Abbaye, demandeurs aux fins d'une Com-
mission du 22. Septembre dernier, & en Re-
queste du 19. Octobre ensuiuât, d'une part
Et Maistre Samuel le Blanc, Ministre de la
Religion pretenduë reformée de la ville de
S. Maixant, & Raphael Dieuuegard, l'un
des Anciens de ladite R. P. R. en ladite ville
de S. Maixant, deffendeurs d'autre. Apres
que l'Archeuesque de Tours estant au Bar-
reau reuestu de son Roquet & Camail, as-
sé de son Aduocat & Procureur a esté ouï.

Le Mer
iours en La
porter Audie
en la Reque
obligé par
de la co
de l'Egl
de l'Abba
de se plain
& autres
pretenduë
S. Maixant
& cont
en edific
ie, & dans l
lequel ils se
mon: en qu
bleffée p
sans pe
qu'il
demander
termes de
terre de
befs, de se
aux publics
pretenduë
ble que le
ustiques de
, & en la
bien-faiç
il a esté p
dict de N
te liberté
sorte de t

1634_149.jpg



1634_837.jpg



1634_838.jpg

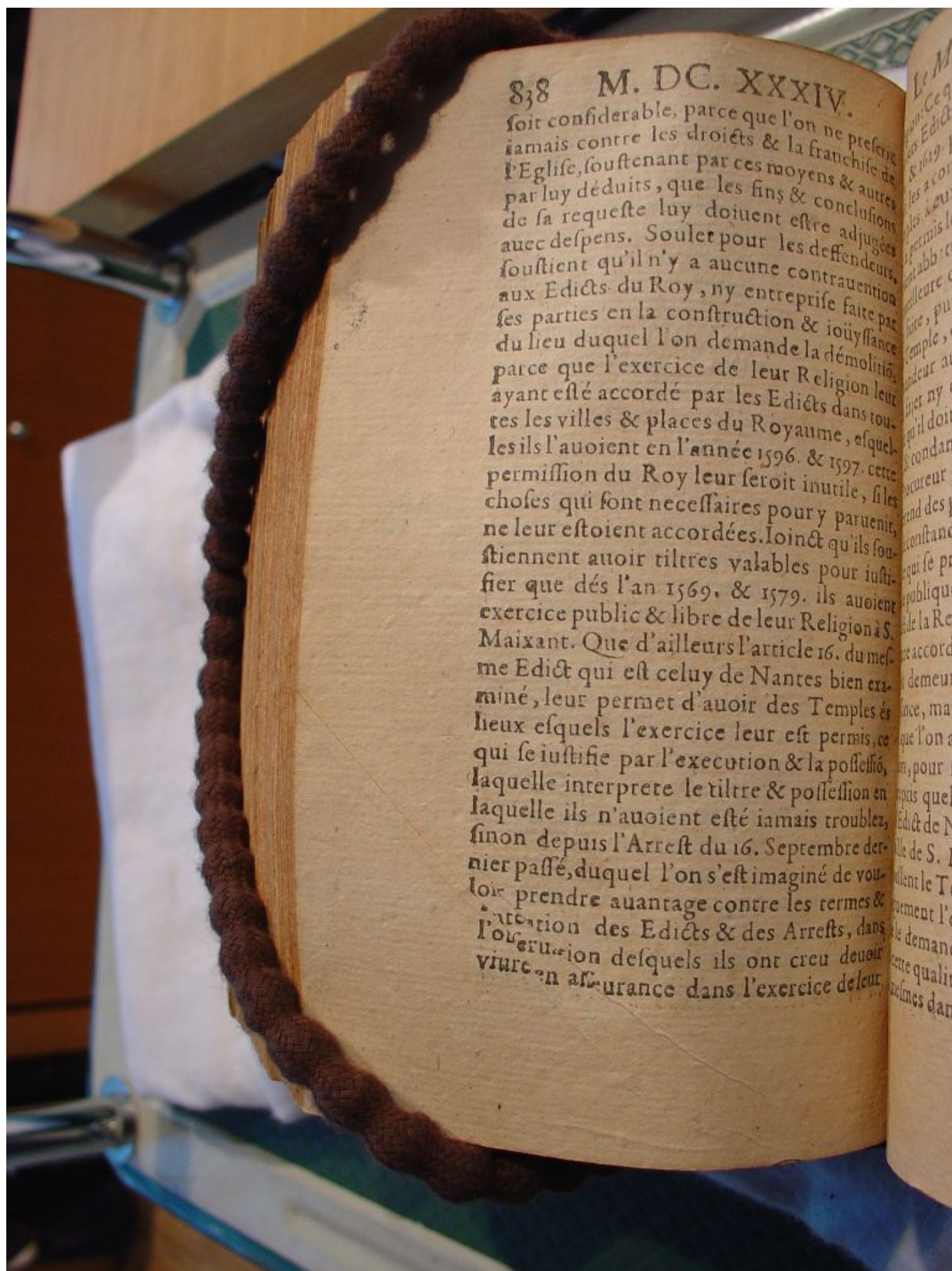


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan